

# COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**ND** Déclaration de Maladie  
N° M21- 0057151  
79320

Maladie
 Dentaire
 Optique
 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1439 Société : Retraité Ex RAY

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : HARBOUZE Ahmed

Date de naissance : 16/12/1952

Adresse : 24 Route ouled Ziane Att 14. Casablanca

Tél. : 06 61 88 56 24 Total des frais engagés : 652,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/07/2021

Nom et prénom du malade : HARBOUZE Ahmed

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/07/2021

Signature de l'adhérent(e) :



**MUPRAS**  
ACCUEIL  
C. NINIA

**Authorisation CNDP N° : AA-215 / 2019**



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
27/07/21	CS		250,00



## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
GRANDE PHARMACIE D'ABDERRAHMANE DEBBAGH BENNIS Place Bardo, Casablanca Tel: 0522 30 42 28	27/07/21	102,90

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Anass INCHAOUH**

CARDIOLOGUE



**الدكتور أنس إنشاؤه**

اختصاصي أمراض القلب والشرايين

- Diplômé en échocardiographie de l'Université BORDEAUX Segalen
- Diplômé en cardiologie pédiatrique et congénitale de l'Université PARIS Descartes
- Diplômé en ultrasonographie vasculaire de l'Université SORBONNE
- Ancien médecin interne du CHU Ibn Rochd, Casablanca
- Ancien médecin à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière
- Ancien médecin assistant des hôpitaux de Liège - Belgique

● دبلوم فحص القلب بالصدى من جامعة بوردو - فرنسا

● دبلوم أمراض القلب للأطفال والرضع من جامعة ديكارت  
باريس - فرنسا

● دبلوم للموجات الفوق الصوتية الوعائية من جامعة السوربون  
باريس - فرنسا

● طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

● طبيب سابق بالمستشفى الجامعي سالبيتيرير بباريس - فرنسا

● طبيب سابق بالمستشفى الجامعي بلياج - بلجيكا

## صفة طبية

### ORDONNANCE

CASABLANCA, LE

27/07/2021

الدار البيضاء، بتاريخ

Mr HARBOUZE AHMED

134,30X3  
coaprovel 150/12.5

1cp/j le matin pendant 3 mois



102,90

GRANDE PHARMACIE DU MAROC  
Mme DEBBAGH BENNIS Nâma  
Place Bandoeng . Casablanca  
Tél 05 22 30 42 28

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebâ Casablanca  
Co-iprovel 150mg/12.5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH  
6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebâ Casablanca  
Co-iprovel 150mg/12.5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH  
6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebâ Casablanca  
Co-iprovel 150mg/12.5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH  
6 118001 081028

Dr. Anass INCHAOUH  
CARDIOLOGUE



319, 1<sup>er</sup> étage, bd. Lalla Asmaa,  
Sidi Moumen, Casablanca  
Tel: 0522 71 97 82 | 05 05 44 97  
E-mail: a.inchaouh@gmail.com

319, 1<sup>er</sup> étage, bd. Lalla Asmaa, Sidi Moumen, Casablanca  
Tél. : 0522 71 97 82 | Email : a.inchaouh@gmail.com

Harbouz, Ahmed  
ID:  
D-naiss: 01-Jan-1952  
69ans,

27-Jul-2021 11:36:35

+ Fréq.Card: 77 BPM  
Int PR: 166 ms  
Dur.QRS: 110 ms  
QT/QTc: 361 / 392 ms  
Axes P-R-T: 16 -70 36

RYTHME SINUSAL  
ASPECT COMPATIBLE AVEC PATHOLOGIE PULMONAIRE OU CPC  
BLOC DE BRANCHE DROIT COMPLET [QRS > +120ms, AXE QRS HYPERDROIT, ONDE S A +40ms EN D1/V4/V5/V6]  
HEMIBLOC ANTERIEUR GAUCHE [AXE QRS <= 45° QR EN D1, RS EN D2]  
ECG ANORMAL

Non confirmé

TA 123  
ST

